

Nom commercial : Prednisonum micronis.

Numéro de la matière: 847408

Version : 1 / CH

Date de révision: 07.03.2017

remplace la version : - / CH

Date d'impression 07.03.17

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Prednisonum micronis.

N° d'article 84740802

Numéro d'enregistrement

No. CE: 200-160-3

No. CAS 53-03-2

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 2 H361

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P405 Garder sous clef.

Nom commercial : Prednisonum micronis.

Numéro de la matière: 847408

Version : 1 / CH

Date de révision: 07.03.2017

remplace la version : - / CH

Date d'impression 07.03.17

P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient prednisone

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**Poids moléculaire**

Valeur 358.43 g/mol

Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008)**prednisone**

No. CAS 53-03-2

No. EINECS 200-160-3

Concentration \geq 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 2 H361

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Mousse stable aux alcools, Produit d'extinction à sec, Dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeLe produit est combustible. Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux.
En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Nom commercial : Prednisonum micronis.

Numéro de la matière: 847408

Version : 1 / CH

Date de révision: 07.03.2017

remplace la version : - / CH

Date d'impression 07.03.17

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter la formation de poussières. Eviter d'inhaler les poussières. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Cette étape passée, stocker dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières. Eviter la formation d'aérosol. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur 15 - 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de la chaleur.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

Demi-masque filtrant les particules, filtre P3 - Norm NF EN 149

Protection des mains

Gants

Matériau approprié

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Combinaison de protection

Nom commercial : Prednisonum micronis.

Numéro de la matière: 847408

Version : 1 / CH

Date de révision: 07.03.2017

remplace la version : - / CH

Date d'impression 07.03.17

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	solide
Couleur	blanc
Odeur	inodore
valeur pH	
Remarque	N'est disponible
Point de fusion	
Valeur	222 °C
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Remarque	non déterminé
Point d'éclair	
Remarque	non déterminé
Densité	
Remarque	non déterminé
Hydrosolubilité	
Remarque	pratiquement insoluble
coefficient de partage: n-octanol/eau	
log Pow	1.46

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas des dangereuses réactions connues.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque Aucun données connues.

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Aucun données connues.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Aucun données connues.

Mutagénicité

Remarque Aucun données connues.

Nom commercial : Prednisonum micronis.

Numéro de la matière: 847408

Version : 1 / CH

Date de révision: 07.03.2017

remplace la version : - / CH

Date d'impression 07.03.17

Toxicité pour la reproduction

Remarque Risque de malformation congénitale du fœtus.

Cancérogénicité

Remarque Aucun données connues.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Remarque Aucun données connues.

Toxicité pour les alguesCI50 31 mg/l
Durée d'exposition 72 h**12.2. Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité**

Remarque Aucun données connues.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**coefficient de partage: n-octanol/eau**

log Pow 1.46

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE 07 05 déchets provenant de la FFDU des produits pharmaceutiques

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID**

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2

Remarque Auto-évaluation

SECTION 16: Autres informations

Nom commercial : Prednisonum micronis.

Numéro de la matière: 847408

Version : 1 / CH

Date de révision: 07.03.2017

remplace la version : - / CH

Date d'impression 07.03.17

mentions de danger H-de la rubrique 3

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Repr. 2 Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.